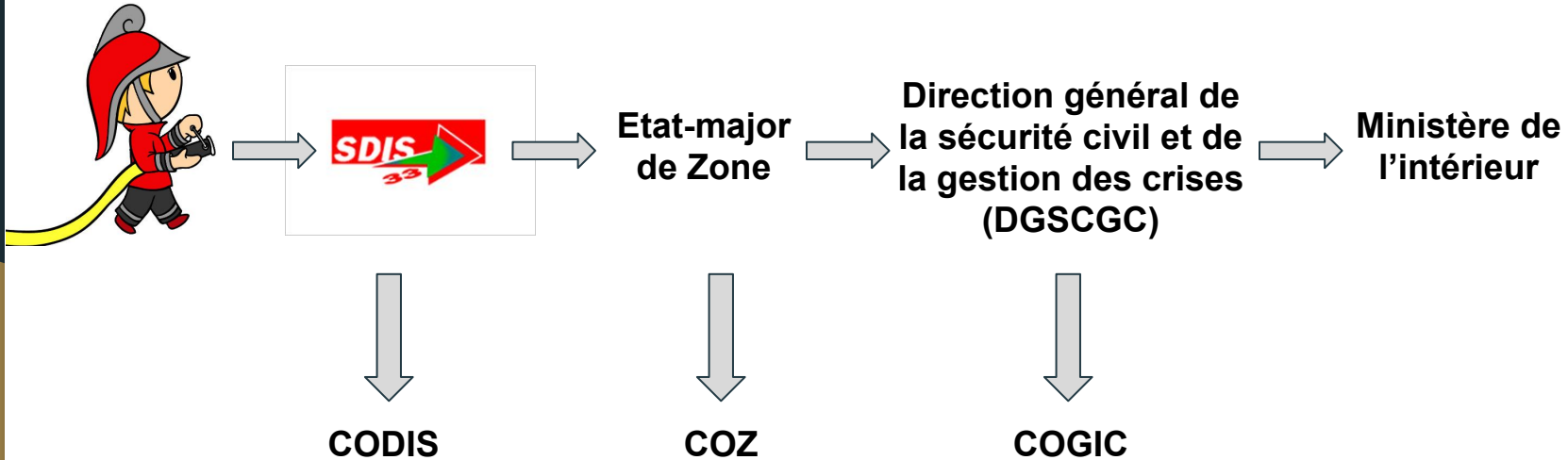


Les missions du SDIS et ses comités représentatifs

Selon vous :

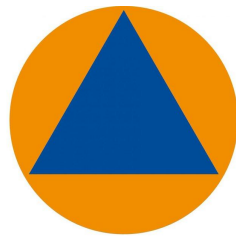
- ❑ Où vous situez vous dans l'organisation national des pompiers ?
- ❑ Quels sont les missions du SDIS ?
- ❑ Quels sont les comités représentatifs qui compose le SDIS ?

Organisation national des pompiers



Est chargé des actions de secours visant à la sécurité des personnes et des biens, en temps de paix comme en temps de crise

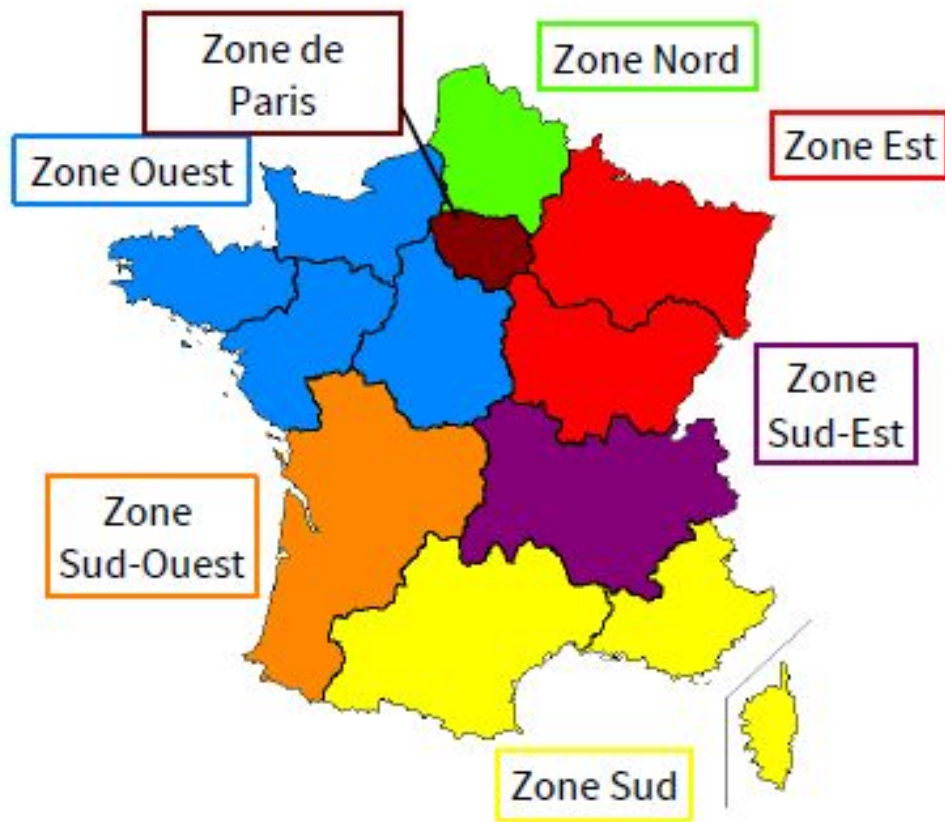
Est chargé de garantir la cohérence de la Sécurité civile au plan national, d'en définir la doctrine et d'en coordonner les moyens



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Est chargé de la déclinaison territoriale des plans gouvernementaux et de l'élaboration, de l'actualisation, et du suivi des plans qui relèvent de la responsabilité directe du ministre de l'Intérieur afin d'assurer la protection du territoire et des populations face aux différentes menaces

Est chargé de l'organisation et du maintien en condition opérationnelle du dispositif ministériel de situation d'urgence et des capacités de gestion interministérielle des crises



Leur siège :

- Strasbourg (Est),
- Lille (Nord),
- Rennes (Ouest)
- Lyon (Sud-Est),
- Bordeaux (Sud-Ouest),
- Marseille (Sud),
- Paris (Ile-de-France).

Prépare et organise les réponses de l'État dans les domaines de la sécurité intérieure, de la sécurité civile et de la sécurité économique

Coordonne et renforce les moyens de la sécurité civile dans les départements



Assure la fiabilité, la protection et la continuité de l'informatique et des transmissions du ministère de l'intérieur

Coexiste avec la zone de défense militaire, sur le même territoire, permettant ainsi la possible mise à disposition de moyens militaires au profit des préfets de départements et du préfet de zone sur réquisition

Plus précisément le SDIS 33



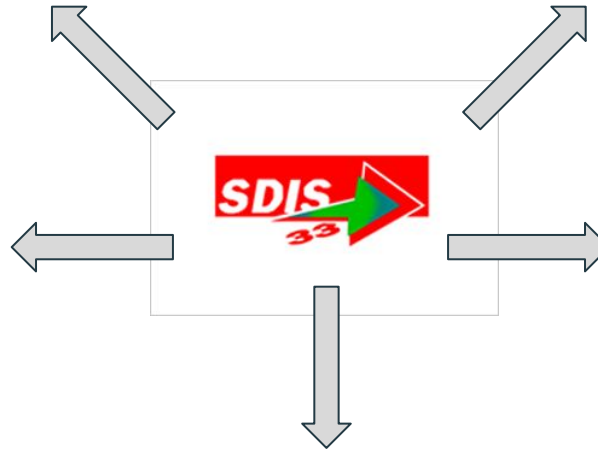
Assure la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civil

Prépare des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours

Chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies

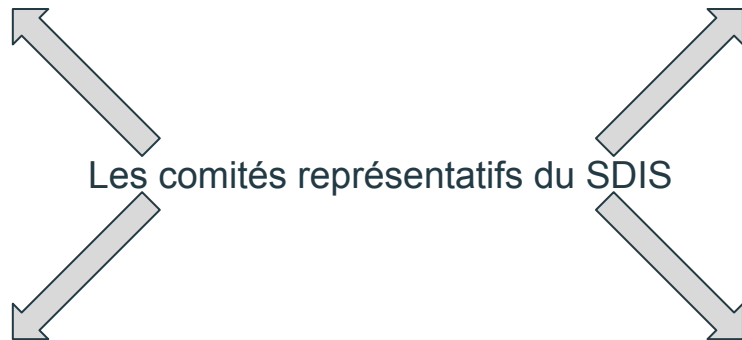
Assure la protection des personnes, des biens et de l'environnement

Assure le secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophe ainsi que leur évacuation



CTP : Commission Technique Paritaire

CAP : Commission Administrative Paritaire



CCDSPV : Comité Consultatif Départemental
des Sapeurs Pompiers Volontaire

CASDIS : Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours

La CTP : commission technique paritaire

Cette commission est réunie deux fois par an et a un rôle consultatif.

Elle donne son avis sur les questions et les projets relatifs :

- A l'organisation,
- Au fonctionnement des services,
- Aux effectifs,
- Aux emplois,
- Aux compétences,
- Aux projets de statuts particuliers



La CAP : commission administrative paritaire

Missions : - examine les situations individuelles

- gère les carrières individuelles des agents (mutation, promotion, ...)
- maintien le dialogue social
- intervient lors d'un désaccord entre un SPP et le SDIS

Composé : - représentant de l'administration

- représentant du personnel 6 SPP et 4 PATS

Sa consultation est obligatoire mais son avis est consultatif



**Seulement pour les
sapeurs pompiers
professionnel**

CCDSPV : comité consultatif départemental des SPV

Le comité émet un avis sur toutes les questions relatives aux SPV :

- engagement/ré-engagement
- promotion
- honorariat
- règlement intérieur
- recours contre les décisions de non renouvellement

Composé : Membre de l'administration et représentant des SPV



**Seulement pour les
sapeurs pompiers
volontaire**

Composition du CCDSPV

- un sapeur-pompier de 1^{ère} classe
- un caporal ou caporal-chef
- un sergent ou sergent-chef
- un adjudant ou adjudant-chef
- deux officiers
- un membre du Service de Santé et de Secours Médical

CASDIS : conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours

Missions :

- Gestion administrative
- Gestion financière
- Optimise la gestion du SDIS
- S'assure du bon fonctionnement du SDIS



Composition de CASDIS

- Le directeur départemental des services d'incendie et de secours : Contrôleur Général Decellieres
- le médecin-chef du service de santé et de secours médical : Médecin de classe exceptionnelle BOUFFARD
- un officier SPP
- un officier SPV
- un SPP
- un SPV

Conclusion

Les missions du SDIS : prévention, organisation des secours, protection des biens des personnes et de l'environnement et lutte contre les incendies

Les comités représentatifs :

- CTP
- CAP
- CCDSPV
- CASDIS

Avez-vous des questions ?

